

PROPOSITION DE DEJEUNER-SPECTACLE AU PARADIS LATIN

Vendredi 14 février 2014

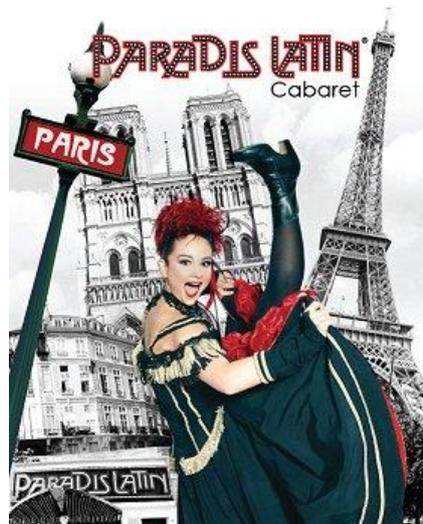
Paradis Latin - 28 rue du Cardinal Lemoine - 75005 PARIS

Arrivée : 12h00 - Déjeuner : 12h30 - Début du spectacle : 14h00 - Final : 15h30

Doyen des cabarets parisiens, le Paradis Latin est le seul cabaret de la rive gauche de Paris. Classé au patrimoine historique de la ville de Paris, il a été construit en 1802 par Napoléon Bonaparte et rénové en 1887 par Gustave Eiffel.

Il fut tour à tour théâtre, atelier de faïence-verre et entrepôt pour le conditionnement de produits pharmaceutiques, avant de connaître à nouveau la gloire en 1977. Depuis cette date, des metteurs en scène renommés laissent libre cours à leur imagination pour ravir et éblouir le spectateur

Pour ce nouveau spectacle, suivez les danseuses transformées en roses multicolores, rafraîchies au champagne par des jardiniers, la brigade de serveurs ravis de travailler du soir au matin, des fées sur leur manège, mais aussi des compositions des plus grandes chansons françaises et des ambassadrices de l'érotisme.



Coût de la sortie : 120 € par personne

Ne pas joindre de chèque avec la fiche ci-dessous, le règlement vous sera demandé ultérieurement lorsque la réservation du groupe AAO aura été décidée.

Responsable : Michel PACAUD

(voir le menu au verso)

✂.....

FICHE d'INTENTION

DEJEUNER-SPECTACLE AU PARADIS LATIN
Vendredi 14 février 2014

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Date et signature :

Fiche à retourner à l'Association, **au plus tard le vendredi 27 septembre 2013**

Exemple de M E N U

Apéritif du Paradis Latin

Salade folle de saumon fumé

Confit de canard, pommes sautées façon sarladaise

Assiette de fromages

Tarte fine aux pommes, sauce caramel

½ bouteille d'eau minérale

½ bouteille de vin de Bordeaux

¼ bouteille de Champagne



AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX

Tél. 01 46 73 37 78 - CCP PARIS 6885 03 D - courriel : aao@onera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)